



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/4  
20 décembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement  
(Deuxième session, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2002)  
(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**COLLECTE DE DONNÉES POUR LE RAPPORT DE KIEV**

Document présenté par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)<sup>1</sup>

**A. Principes de la collecte de données pour le rapport de Kiev**

1. L'inventaire des données nécessaires aux fins d'établir le rapport de Kiev est un processus qui a débuté avec la mise au point d'un projet de table des matières pour ce rapport (CEP/AC.10/2001/5 et Corr.1). La table des matières en question mentionnait un certain nombre d'analyses à inclure dans le rapport, qu'il faudrait fonder sur des indicateurs. Par conséquent, elle comprenait aussi une première liste d'indicateurs. Ces derniers ont été définis et les ensembles de données nécessaires pour les produire ont été répertoriés. Dans plusieurs cas, on a besoin de plus d'un ensemble de données pour construire l'indicateur considéré, par exemple s'il s'agit d'un indicateur de l'efficacité énergétique. Les résultats figurent dans les tableaux 1.4 et 2.1 des directives relatives à la collecte de données pour le rapport de Kiev (<http://www.unece.org/env/europe/meeting1.htm#First>).

2. Le principe essentiel qui doit régir la collecte des données consiste à ne pas alourdir inutilement la charge de travail des pays, de sorte que l'AEE utilisera autant que possible des informations tirées des bases de données internationales. Ces bases de données sont décrites brièvement dans l'annexe à la présente note. En partant de la liste des ensembles de données, on s'est attaché à déterminer la disponibilité des données en question dans les bases internationales.

---

<sup>1</sup> Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Les directives relatives à la collecte de données, mentionnées ci-dessus, reflètent ce processus. Elles signalent en outre quelles mesures doivent être prises et par qui, pour rassembler les données.

3. Si les données nécessaires ne sont pas disponibles dans les bases internationales, et c'est le cas pour un certain nombre de variables se rapportant à l'environnement, elles seront rassemblées par les centres thématiques européens de l'AEE. Ces centres emploient essentiellement deux méthodes pour la collecte des données dont ils ont besoin: soit des contacts directs avec des instituts spécialisés nationaux, qui aboutissent à un échange de données, soit des questionnaires.

4. Pour le rapport de Kiev, les centres thématiques européens chargés respectivement des déchets et des flux de matières, de l'environnement terrestre et de l'eau se serviront de questionnaires pour recueillir des données auprès des pays qui ne sont pas encore couverts par leurs réseaux (voir la section C de la présente note).

5. Le Centre thématique européen pour la conservation de la nature et la biodiversité se fondera sur les informations rassemblées récemment dans tous les pays européens aux fins de l'établissement du rapport sur la biodiversité en Europe. Le Centre thématique européen pour l'air et les changements climatiques a, grâce à ses contacts avec le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une vue d'ensemble complète des données nationales disponibles et ne prévoit pas d'obtenir des données complémentaires par le biais d'un questionnaire.

6. La figure 1 présente une synthèse des divers flux de données pour le rapport de Kiev. Elle indique également que toutes les données vont être stockées dans un entrepôt de données accessible à tous les auteurs des chapitres du rapport de Kiev<sup>2</sup>. Ainsi, l'auteur d'un chapitre sur la pollution atmosphérique, par exemple, peut consulter toutes les données utilisées pour l'élaboration du chapitre sur l'énergie.

---

<sup>2</sup> La version accessible au public de l'entrepôt de données peut être consultée à l'adresse suivante: <http://dataservice.eea.eu.int/dataservice/>. Les auteurs du rapport de Kiev ont accès à l'aide d'un mot de passe à une plus large collection de statistiques, y compris des données émanant d'autres organisations internationales, que l'AEE n'est pas autorisée à diffuser à d'autres utilisateurs.

### Flux de données pour le rapport de Kiev

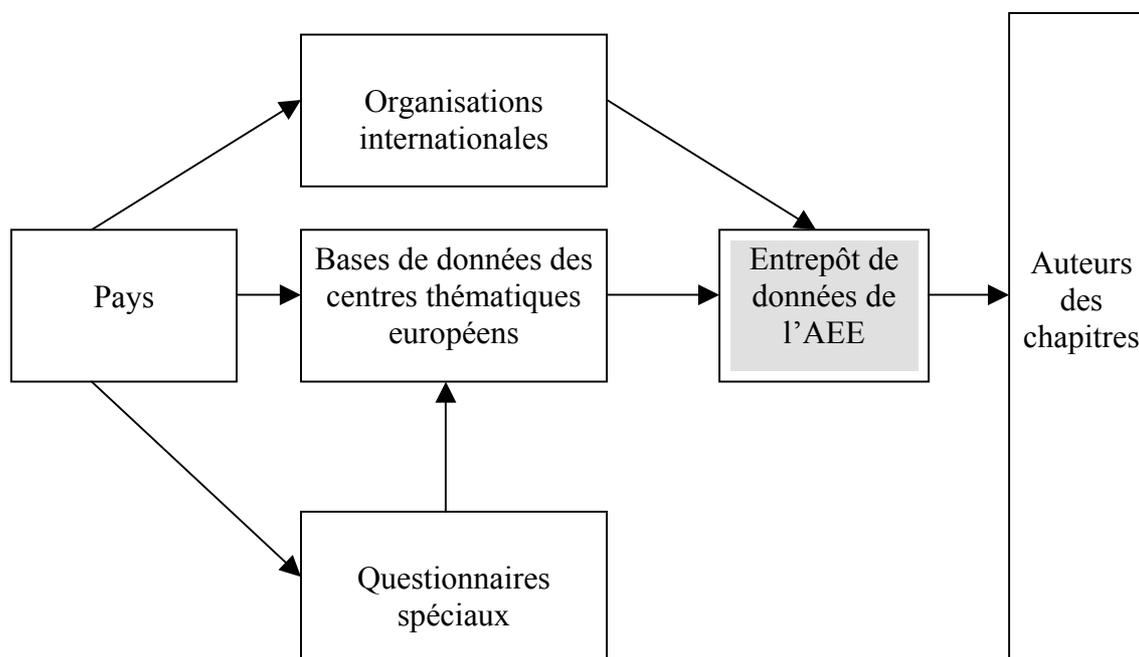


Figure 1. Flux de données pour le rapport de Kiev

#### B. Utilisation des bases de données internationales

7. L'AEE est en train de constituer un entrepôt de données, regroupant toutes les informations nécessaires pour la présentation de rapports périodiques. L'expression «entrepôt de données» est issue du monde de l'informatique et désigne une base de données capable de lire des informations provenant d'autres bases quel que soit le format des données sources. L'entrepôt de données de l'AEE a deux fonctions. D'une part, il s'agit d'un gisement de données utilisées pour l'élaboration de rapports et, en tant que tel, il renferme les données agrégées fournies à l'AEE par les centres thématiques européens. D'autre part, l'entrepôt de données constitue un instrument de diffusion des informations à d'autres utilisateurs. L'AEE met l'entrepôt de données à la disposition des utilisateurs sur sa page d'accueil Internet (voir la note de bas de page 2).

8. L'entrepôt de données est régulièrement mis à jour à l'aide d'informations sélectionnées parmi un certain nombre de bases de données sources des organisations internationales, les plus importantes étant celles d'Eurostat, de la CEE-ONU, de la FAO et de l'AIE. Le document sur le rôle des organisations internationales dans la préparation du rapport de Kiev (CEP/AC.10/2002/10) contient des renseignements détaillés à ce sujet.

9. Les auteurs et les autres personnes qui contribuent à l'élaboration du rapport de Kiev peuvent télécharger les informations contenues dans l'entrepôt de données pour créer des indicateurs et étayer leurs évaluations.

### **C. Les questionnaires**

10. Pour compléter les données disponibles au sein des organisations internationales et des centres thématiques européens de l'AEE, trois questionnaires ont été mis au point, aux fins de l'élaboration du rapport de Kiev, dans les domaines suivants: production et gestion des déchets, questions intéressant les sols et volume et qualité des ressources en eau. En décembre 2001, ces trois questionnaires ont été expédiés en une seule fois aux points de contact nationaux des pays anglophones qui ne sont pas membres de l'AEE. Les questionnaires seront envoyés aux points de contact nationaux des pays russophones, dès que la traduction en sera achevée, et ils seront publiés en tant qu'additifs 1 à 3 à la présente note.

11. Il incombe aux points de contact nationaux de distribuer les questionnaires aux instituts spécialisés de leur pays qui pourraient être en mesure de fournir les données requises. Les points de contact nationaux devraient faire en sorte que les instituts communiquent aussi des renseignements connexes, en particulier dans le cas où les définitions figurant dans le questionnaire diffèrent de celles employées au niveau national. Ils devraient également regrouper les questionnaires remplis et, le cas échéant, toute autre documentation fournie et les envoyer avant la date limite aux centres thématiques européens de l'AEE, comme indiqué dans les questionnaires.

### **D. Appui à la collecte de données pour le rapport de Kiev**

12. Dans le cadre d'un projet TACIS qui va être entrepris très prochainement dans le domaine de la surveillance de l'environnement, on appuiera la collecte de données pour le rapport de Kiev dans les États nouvellement indépendants. Une aide sera octroyée notamment pour les activités suivantes:

- Construction et renforcement des réseaux; et promotion de la coordination et des liens entre les institutions en organisant des réunions sur des thèmes précis;
- Mise sur pied d'un service d'assistance, d'un contrôle de l'avancement des travaux et d'un suivi;
- Collecte de données contenant les chiffres demandés dans les questionnaires et diffusion de ces informations en procédant à leur traduction et leur synthèse;
- Transmission des données rassemblées au centre thématique européen concerné.

13. Un programme d'assistance semblable a été mis en place au profit de la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ce projet devrait débuter en février 2002. Un programme d'assistance à l'Albanie et la Yougoslavie ne pourra sans doute démarrer qu'au cours de l'été 2002.

Annexe**BASES DE DONNÉES INTERNATIONALES UTILISÉES AUX FINS  
DE LA COLLECTE DE DONNÉES POUR LE RAPPORT DE KIEV  
ET PAYS COUVERTS PAR CES BASES DE DONNÉES****CEE-ONU**

- Base de données de l'EMEP sur les émissions de polluants atmosphériques. Y manquent les données pour les pays ci-après: Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;
- Données sur la sylviculture. Couverture assez complète;
- Statistiques se rapportant à des agrégats de la comptabilité nationale (produit intérieur brut, par exemple), à la production industrielle et aux transports. Couverture assez complète.

**PNUE**

- Substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Données disponibles pour presque tous les pays;
- Par l'intermédiaire du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, des données seront fournies sur des zones déterminées, telles que communiquées en vertu des Conventions de Ramsar et de Barcelone. Aucune lacune dans les données;
- Le PNUE est en train de préparer son troisième rapport sur «l'avenir de l'environnement mondial» (GEO-3). Il est prévu de faire état dans le premier chapitre du rapport de Kiev des scénarios pour l'avenir, présentés dans GEO-3, et le PNUE communiquera un résumé des résultats pour l'Europe. Le PNUE soumettra également un texte sur les problèmes rencontrés dans les États d'Asie centrale.

**CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES (CCNUCC)**

Émissions de gaz à effet de serre. Manquent les données pour les pays suivants: Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Yougoslavie.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE (FAO)**

Statistiques sur l'agriculture et les pêches. Quelques lacunes dans les séries de données nécessaires pour le rapport de Kiev:

- Aucune donnée disponible sur «l'utilisation des pesticides» pour les pays suivants: Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Ouzbékistan, République de Moldova et Turquie;

- Aucune donnée disponible sur «le nombre total d'exploitations agricoles et la taille moyenne d'une exploitation» pour les pays suivants: Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Malte, Suède, Yougoslavie, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et États nouvellement indépendants;
- Données manquant sur «l'utilisation des terres agricoles» pour les pays suivants: République de Moldova et Turquie.

## **OMS**

Données sur l'environnement et la santé. L'OMS a achevé récemment un tour d'horizon des données disponibles pour l'établissement des indicateurs proposés relatifs à l'environnement et la santé, dans un échantillon de pays européens. Ce tour d'horizon a révélé certaines lacunes dans les données concernant des facteurs environnementaux, lacunes que l'on ne peut combler qu'en complétant ou en modifiant les questions incluses dans les enquêtes sur la population (en ce qui concerne, par exemple, les nuisances acoustiques, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable). La lacune la plus fondamentale est due à l'absence d'étude de l'effet de divers facteurs environnementaux sur la santé humaine, tel qu'il ressort des statistiques de la morbidité et de la mortalité.

## **COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

- Office statistique des communautés européennes (Eurostat). Statistiques sur les déchets, sur la prise d'eau et plusieurs statistiques socioéconomiques, dont la couverture géographique se limite, toutefois, en raison du champ de compétence d'Eurostat, aux pays suivants: États membres de l'Union européenne (UE), membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, dans de nombreux cas, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne;
- Centre de recherche commun. Nombre d'accidents industriels déclarés (base de données du Système de notification des accidents majeurs (MARS), États membres de l'Union européenne uniquement).

## **AEE**

L'AEE utilise ses propres bases de données (EUROWATERNET, CORINAIR, AIRBASE, MARINEBASE) et d'autres collections de données de moindre importance, par exemple sur les sites pollués, pour en extraire les données nécessaires aux fins de l'élaboration du rapport de Kiev. La couverture des bases de données de l'AEE se limite aux pays membres de cet organisme (Union européenne, pays candidats à l'adhésion à l'UE, Islande, Liechtenstein et Norvège). Pour la collecte de données sur les pays non couverts, l'AEE se sert de questionnaires (voir à la section C du présent document).

## **PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION DE L'ARCTIQUE (AMAP)**

À l'aide des informations recueillies dans le cadre de la deuxième évaluation de l'environnement arctique, l'AMAP préparera la section sur les risques nucléaires du chapitre consacré aux risques technologiques et naturels.

## **CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS (CEMT)**

Statistiques sur les investissements consacrés aux infrastructures. Disponibles pour les pays membres de la CEMT uniquement.

## **AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE**

Statistiques de l'énergie. Les principales lacunes concernent les prix de l'énergie (données disponibles uniquement pour les 15 pays membres de l'Union européenne, la Fédération de Russie, la Hongrie, le Kazakhstan, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Suisse et la Turquie). Une ventilation des données sur «la consommation de carburant dans les transports» est rarement disponible pour les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE.

## **ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT)**

Statistiques du tourisme. Pratiquement aucune lacune dans les données.

-----